VILLE DE FLINES-LEZ-RACHES **2023 / 58**
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLINES-LEZ-RACHES

Le Conseil Municipal s'est réuni le 05 décembre 2023, suite à la convocation du 29 novembre 2023, en salle des mariages, sous la présidence de Madame Annie MONNIER, Adjointe au Maire.

Etaient présents : MM. Annie MONNIER, Jean-Paul COPIN, Muriel DOUDOK, Simon LESUR, Fanny CHRETIEN, Philippe MARTIN, Carine OLEJNICZAK, Philippe POLLET, Annie BUTRUILLE, Jean-Marie TRICOT, Pierre DHINAUT, Nicole ROGER, Pierrette LOQUET, Pierre DESCATOIRE, Jimmy JAWOROWSKI, Charafa BEN LEBSIR, Noëllie RAPISARDA, Jean-Jacques MARTINACHE, Betty CAREJE, Stanis TERESIAK

Etaient excusés :
Annie GOUPIL, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie MONNIER
Christelle LAMBERT, conseillère municipale, excusée, donne pouvoir à Pierrette LOQUET
Jennifer LETOT, conseillère municipale, excusée, donne pouvoir à Noëllie RAPISARDA

Etaient absents : Yves FAUQUETTE, Sylvie LOWYS, Christophe DUMOULIN, Jérôme DENEUVILLERS, Séverine TATENCLOUX, Georges POT

Nombre de conseillers : En exercice : 29
Présents : 20
Excusés : 3
Absents : 6

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Paul COPIN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Objet : PROGRAMMATION CULTURELLE ET FESTIVE 2024

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir pris connaissance de la note de synthèse et après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 23 voix, décide

1) d'adopter le programme culturel et festif 2024 défini dans le tableau ci-dessous sous réserve de la réalisation effective des spectacles :

NATURE	DATES	PUBLIC	DEPENSES	RECETTES
Théâtre	Mars/Avril 2024	Tout public	2 500 €	500 €
Marionnettes	Avril/ Mai	Jeunesse	700 €	
Exposition	1er Mai	Tout public	0€	
Concert à l'église	Septembre	Tout public	1 500€	
Festivités	Juillet	Tout public	7 500 €	
Théâtre	Sept/Oct	Tout public	0 €	
Spectacle de Noël pour les scolaires	Décembre 2024	Jeunesse	7 000 €	
L'heure du conte	En lien avec les structures Flinoises	Enfance	500 €	
TOTAL			19 700 €	500 €

2) de s'associer avec les différents partenaires pour réaliser en commun l'accueil des spectacles et le bon déroulement de ce programme,
3) d'un engagement de dépenses par la Ville de FLINES-LEZ-RÂCHES conformément au budget prévisionnel figurant sur le tableau ci-dessus,

4) de solliciter des différents partenaires financiers les subventions susceptibles d'être accordées,
5) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
6) que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,

Signé

Jean-Paul COPIN

MAIRIE DE FLINES-LES-RACHES (NORD)

pour le Maire empêché,
La 1ère Adjointe,

Signé

Annie MONNIER

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le 18.12.2023
Publié sur le site internet le 21.12.2023